



Crédits : DLG Créations

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - MAI 2026

Le Club GRC s'associe aux six associations régionales affiliées au Syndicat National des Propriétaires et à France Galop pour la promotion du propriétaire



UN PARTENARIAT - SIX RÉGIONS - DEUX OBJECTIFS :

Alors qu'en 2025, l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop du Sud-Ouest, présidée par Gilles Lorenzi, s'était déjà associée à l'ensemble des courses réservées aux amateurs sur le territoire de la Fédération du Sud-Ouest, il a été imaginé d'étendre cette initiative sur tout le territoire en 2026. Guillaume Viel (membre du Club et de l'APGO), a ainsi proposé d'étendre le championnat avec le Syndicat des Propriétaires de l'Ouest et les autres représentants du Club en région lui ont emboîté le pas avec les autres fédérations françaises.

Les amateurs, gagnants de leur championnat régional, seront récompensés par les syndicats de propriétaires et se verront offrir un agrément de propriétaire par France Galop !

Ces collaborations locales ont deux objectifs : faire la promotion du propriétaire auprès des Gentlemen-Riders et des Cavalières et valoriser les amateurs régionaux sur les courses de leur fédération avec un système de point attribué seulement aux amateurs basés dans la région concernée !

" Le cavalier amateur a toujours eu une vocation naturelle de propriétaire. Nous souhaitons entretenir et faciliter cette mécanique vertueuse. "

Paul-Henri de Quatrebarbes - Président du Club

Qu'est-ce que l'Association au Galop – Syndicat National des Propriétaires ?

Depuis 1909, l'Association au Galop – Syndicat National des Propriétaires de chevaux de course au galop œuvre dans l'intérêt des propriétaires et de l'ensemble de la filière hippique. Par les services qu'elle propose, son maillage territorial, ses 1 900 adhérents et sa place au sein des instances de France Galop, elle constitue aujourd'hui la principale association de propriétaires au galop en France.

" Les amateurs représentent un vivier incontournable pour le renouvellement des propriétaires en France. Le syndicat national et ses associations régionales s'inscrivent ainsi dans une démarche de soutien du Club des Gentlemen-Riders & Cavalières et à ses valeurs fondamentales. Compétition, plaisir et convivialité seront les maîtres mots de ce championnat. "

Philippe Faucampré - Président du Syndicat National des Propriétaires

Un partenariat vivant et humain sur 150 courses en 2026 :

Des banderoles régionales seront déployées au rond de présentation avant que les amateurs se mettent en selle et le Club GRC fera la promotion de chaque association / challenge concerné sur ses réseaux sociaux ainsi que dans les programmes de courses. Dans la mesure du possible, les associations récompenseront l'entourage du cheval gagnant et proposeront un pot de l'amitié.



UNE MISE EN OEUVRE RÉGIONALE POUR UN IMPACT NATIONAL :

Affiliation géographique et courses concernées :

- **Association des propriétaires de l'Ouest (APGO) présidée par Richard Evain** : courses plates réservées aux Gentlemen-Riders dans les Fédérations couvertes par l'association (Ouest, Anjou-Maine et Basse-Normandie).
- **Associations des propriétaires du Sud-Est (présidée par Philippe Faucamprê) et du Sud-Ouest (présidée par Gilles Lorenzi)** : courses plates réservées aux Gentlemen-Riders, Cavalières et mixtes dans les fédérations nommées.
- **Association des propriétaires de l'Ile-de-France, du Nord et de Haute-Normandie (présidée par Patrick Fellous)** : courses plates réservées aux Gentlemen-Riders, Cavalières et mixtes dans les fédérations couvertes par l'association (Ile-de-France, du Nord et de Haute-Normandie).
- **Association des propriétaires du Centre-Est (présidée par Thierry Ravier) et de l'Est (présidée par Julien Paulen)** : courses plates réservées aux Gentlemen-Riders, Cavalières et mixtes dans les fédérations dans les fédérations couvertes par les association (Centre-Est et Est).
- Sont exclues des challenges les courses affiliées à la "Fegentri" et au "Trophée Studio Harcourt"
- Il pourra y avoir un doublon avec les courses affiliées au "Challenge Hôtel Barrière Le Royal Deauville" et au "Handicap Challenge"

Règlement & conditions :

- Seuls les amateurs basés sur la région concernée et membres du Club GRC sont éligibles à la comptabilisation des points du challenge.
- Seuls les amateurs majeurs pourront bénéficier de l'agrément offert par France Galop, sinon l'offre sera reportée.
- Les associations récompenseront chaque amateur vainqueur (celui qui aura cumulé le plus de points) lors d'une soirée régionale ou une réunion de courses sur n+1.
- France Galop soutient les challenges et offrira l'agrément propriétaire à chaque amateur vainqueur .
- Système d'attribution des points aux amateurs : 10 au premier, 7 au second, 5 au troisième, 3 au quatrième, 2 au cinquième et 1 du sixième au dernier. En cas d'égalité de points le nombre de participation aux courses du challenge sera pris en compte.
- Si ex-aequo : prise en compte du nombre total de places (barème France Galop), si égalité persistante, le nombre de 2èmes places sera pris en compte, etc.



CONTACT : CLUB DES GENTLEMEN-RIDERS ET DES CAVALIERES
 Victoria Mion - 06.28.82.25.10
 victoriamion@clubgrc.fr